

mission au ministère de la Guerre, est délégué dans les fonctions de Directeur du Service général des prisonniers de guerre.

M. Joseph Alcock, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, est délégué dans les fonctions d'adjoint au Directeur du Service général des prisonniers de guerre.

Paris, le 26 mai 1918.

Edouard IGNACE.

(*Journal officiel* du 29 mai 1918).

**Réminiscences sur les origines de la Croix-Rouge
à propos du nouveau livre du D^r Cabanès : Chirurgiens
et Blessés à travers l'histoire¹**

Sous le titre de « Chirurgiens et blessés à travers l'histoire, des origines à la Croix-Rouge », le D^r Cabanès vient de publier un beau volume de 624 pages in-quarto dans lequel il s'attache à démontrer que si l'art de tuer a été, de tous temps, en progrès sur l'art de guérir, et si les anciens ont omis le plus souvent de nous dire quel sort était réservé à ceux qui tombaient sur le champ de bataille, en s'étendant au contraire avec complaisance sur les faits d'armes, on peut néanmoins trouver dans l'histoire, à travers tous les siècles, la preuve de la sollicitude humaine en faveur des victimes de la guerre. Sans doute c'est de nos jours seulement que, dans un élan de solidarité dont aucune autre époque n'offre l'exemple, le soin des blessés est sorti de la période rudimentaire des époques qui l'ont précédée, mais dès l'antiquité et à travers toute l'histoire on retrouve la trace de l'existence d'un service d'assistance aux blessés.

Le D^r Cabanès, mieux que qui que ce soit, était désigné pour nous donner cette intéressante étude ; il connaît à fond l'histoire dès ses origines, et tout particulièrement celle des siècles qui ont précédé le nôtre, mais cela sous un angle ignoré de la plupart des historiens, celui de la pathologie ; il a pénétré non seulement les idées et méthodes médicales des différentes époques mais encore la vie privée des hommes célèbres, il a scruté leurs actes pour se faire une opinion

¹ Voy. aux *Ouvrages reçus*, p. 307.

sur leur santé physique et psychique, leur génie ou leurs maladies, et il a pu les présenter ainsi sous un jour nouveau ; d'aucuns grandissent, à cette analyse psychologique, quelques-uns au contraire ! en ressortent diminués.

Sans pouvoir nous arrêter, dans le *Bulletin*, à l'intéressante étude du Dr Cabanès, nous nous reprocherions de passer sous silence les noms de quelques-uns des précurseurs de l'organisation actuelle des secours sur les camps de bataille. Ainsi Ravaton qui, au début du XVIII^{me} siècle déjà, conçut le projet de brigades destinées à suivre les gros détachements de l'armée « afin que les troupes puissent avoir des secours prompts et assurés » ; Larrey qui fut, au début des guerres du Premier Empire, l'initiateur des secours sur les champs de bataille ; Percy qui, à la même époque, organisa les services ambulanciers, et qui proposait, en l'an 1800, aux commandants des armées en présence, le général autrichien Krey et le général français Moreau, de « considérer comme asiles inviolables les hôpitaux militaires, sur quelque terrain qu'ils soient établis. » Dans un programme très précis, il demandait des « écriteaux » pour assurer l'inviolabilité des ambulances, la continuité du soin des blessés par l'armée occupante, quelle qu'elle fût, la coopération des habitants, d'accord avec les chefs de cette armée, et le retour des militaires guéris à leurs armées respectives, accompagnés d'une escorte pour leur fournir en chemin les vivres et les voitures nécessaires. Qu'on relise le programme de l'organisation des secours sur le champ de bataille, tracé par Percy¹, on y retrouvera l'ébauche de la Convention de Genève de 1864.

Ce ne fut qu'en 1861 qu'un médecin italien, Palasciano, reprit le projet de Percy en publiant un mémoire sur la « neutralité des blessés en temps de guerre ». Peu après, en 1862, paraissait l'éloquent appel d'Henri Dunant, qui, en décrivant le sort tragique des blessés de la bataille de Solferino et en exprimant sous une forme concrète ses idées sur l'organisation des sociétés de secours et l'adjonction d'infirmiers volontaires aux armées belligérantes, déclancha enfin la vaste institution de secours qu'est devenue la Croix-Rouge.

¹ Voy. p. 611 de l'ouvrage.

Ce n'est pas aux lecteurs du *Bulletin* qu'il est nécessaire de remémorer l'histoire de ce mouvement, ni l'initiative d'Henri Dunant. Ils savent cependant qu'il convient de rappeler, à côté de Dunant, d'autres noms encore, car si Dunant fut l'*initiateur* de la Croix-Rouge, Moynier en a été le véritable *organisateur*, et Appia le *pionnier* sur les champs de bataille.

Henri Dunant écrivait, en 1862, dans « Un Souvenir de Solférino ¹ » : « N'y aurait-il pas moyen, pendant une époque de paix et de tranquillité, de constituer des sociétés « de secours dont le but serait de donner des soins aux « blessés en temps de guerre, par des volontaires zélés, « dévoués et bien qualifiés pour une pareille œuvre ». Et plus loin ² : « Il faut donc des infirmiers et des infirmières volontaires, diligents, préparés et initiés à cette œuvre, « et qui, reconnus par les chefs des armées en campagne, « soient facilités et soutenus dans leur mission. » Et plus loin, encore, entrevoyant l'idée d'une conférence internationale ³ : « Dans des occasions extraordinaires comme « celles qui réunissent... des princes de l'art militaire appartenant à des nationalités différentes, ne serait-il pas à souhaiter qu'ils profitent de cette espèce de congrès pour « formuler quelque principe international, conventionnel et « sacré, lequel, une fois agréé et ratifié, servirait de base à « des *Sociétés de secours pour les blessés* dans les divers pays « de l'Europe?... L'humanité et la civilisation demandent impérieusement une œuvre comme celle qui est « indiquée ici ; il semble qu'il y ait même là un devoir, à « l'accomplissement duquel tout homme exerçant quelque « influence doit son concours, et tout homme de bien au « moins une pensée ».

Telle fut l'initiative de Dunant. Ce concours et cette pensée qu'il souhaite, l'homme de bien que fut Gustave Moynier les donna entièrement, dès la première heure jusqu'à sa

¹ 1^{re} Edition, 1862, Fick, Genève, p. 102.

² Page 111.

³ Page 113.

mort¹. Pendant trente-sept ans, Moynier a été le véritable organisateur et l'âme de la Croix-Rouge, ce sont ses nombreux travaux et ses publications qui ont permis d'asseoir solidement cette institution, autant au point de vue juridique du droit international qu'au point de vue humanitaire. Sans lui, sans ses efforts persévérants, on peut se demander si la modeste Société d'utilité publique de Genève eût réussi à provoquer la convocation des conférences internationales de 1863 et de 1864.

Président de la première Conférence d'octobre 1863, d'où sont sorties les sociétés de la Croix-Rouges, et délégué par la Confédération suisse, avec le général Dufour, à la Conférence du 8 au 22 août 1864, qui vota la Convention de Genève, Moynier n'a cessé depuis lors de compléter l'édifice de la Croix-Rouge.

En 1865, Moynier et Appia publiaient *La Guerre et la Charité*, qui fut l'objet d'une haute récompense. Cet ouvrage et les multiples démarches et études de Moynier valaient, deux ans plus tard, en 1867, au Comité International, la médaille d'or à l'Exposition de Paris. Depuis lors, les publications de Moynier sur la Croix-Rouge et sur la Convention de Genève ont été nombreuses. Peu d'années avant sa mort, en 1906, il fut élu par acclamation président d'honneur de la Conférence de revision de la Convention de Genève. Mais est-ce vraiment dans ce *Bulletin*, dont il a été si longtemps le rédacteur, qu'il y a lieu de rappeler l'activité inlassable et féconde de Moynier ?

Et Appia : lui aussi, dès 1859, avait constaté sur les champs de bataille d'Italie l'urgence de secours volontaires. Avant toute organisation de la Croix-Rouge, il y fonctionnait comme chirurgien volontaire, et apportait avec lui 30 caisses de pansements qui furent distribués sur le champ de bataille de Magenta, contribution précieuse pour l'époque et qui lui valut les remerciements officiels du Gouvernement italien. La même année 1859, toujours bien avant la nais-

¹ Voy. l'article nécrologique sur G. Moynier, *Bulletin*, T. XLI, 1910, p. 172.

sance de la Croix-Rouge, il publiait *Le Chirurgien à l'Ambulance*, ouvrage trop peu connu, qui initie le médecin volontaire en campagne à sa mission humanitaire.

En 1864, dès après la signature de la Convention de Genève, le Comité International l'envoya, — premier délégué de ce Comité, — sur les champs de bataille, auprès du quartier général de l'armée danoise pendant la guerre du Schleswig-Holstein. Il y rendit de signalés services pendant le siège de Düppel, et fut le premier médecin civil qui porta à la guerre le brassard blanc à croix rouge.

Deux ans plus tard, pendant la guerre de 1866, il participa de nouveau aux secours apportés sur les champs de bataille, et put remettre au Comité International une éloquente lettre de remerciements du général Garibaldi pour les secours apportés par lui aux blessés de son corps d'armée.

Il n'était peut-être pas inutile de rappeler ces faits, trop oubliés, relatifs aux origines de la Croix-Rouge, à un moment où l'activité de cette institution a pris, par la force des événements, une extension considérable, et nous remercions le Dr Cabanès de nous en avoir donné ici l'occasion.

Dunant, Moynier et Appia : à l'avenir il conviendra de ne plus séparer ces trois noms, car la Croix-Rouge n'est pas l'œuvre d'un seul homme, mais celle surtout de la coopération de ces trois initiatives, fertile chacune dans sa sphère propre.

D^r F:

GRANDE-BRETAGNE

Nouvelles de la Croix-Rouge Britannique

*Le Collège de Nurses*¹

The College of Nursing n'a de lien avec la Croix-Rouge, à vrai dire, que le fait que le président de l'un est en même

¹ D'après *The Red Cross*, n° du 15 février 1918.